

## CMC : Cannabis Municipal Club

Le Cannabis Municipal Club (CMC) est une proposition des associations d'usagers (CIRC, Cannabis Sans Frontières et Principes Actifs) visant à créer des espaces réglementés pour la production et la consommation de cannabis dans le cadre du projet d'expérimentation pour la régulation du marché local de la ville de Bègles et ailleurs.

Le modèle du CMC pourrait être répliqué dans d'autres communes souhaitant s'investir dans l'expérimentation de la régulation du cannabis. Chaque projet devrait étudier attentivement les implications légales et sociales avant de mettre en place un tel système.

Le concept du CMC s'inspire des Cannabis Social Club selon le code de conduite établi par ENCOD<sup>1</sup>, comme des "associations loi 1901", "AMAP<sup>2</sup>" ou SCIC<sup>3</sup>.

L'objectif principal est de fournir un environnement sûr et réglementé pour l'approvisionnement des consommateurs de cannabis, tout en permettant la traçabilité de la production à la consommation avec une charte municipale « Santé & Sécurité publiques », à laquelle s'associeraient des organisations de la société civile :

1. Réglementation municipale : Les communes intéressées adopteraient une réglementation spécifique permettant la création de CMC. Ces réglementations préciseraient les conditions d'exploitation, les exigences en matière de sécurité, de restriction liée à l'âge (majorité légale) et de consommation de cannabis.
2. Autorisations et licences : Les exploitants de CMC devraient obtenir des licences spéciales délivrées par les autorités municipales. Ces licences seraient accordées après une formation (formation E-learning dispensée par les associations d'usagers) ainsi qu'une évaluation minutieuse des antécédents, des compétences et de l'expérience des exploitants, prévoyant la réinsertion des personnes condamnées et permettre une sortie du marché illicite pour celles qui y participent.
3. Espaces dédiés : Les CMC seraient des lieux physiques spécifiques, tels que des locaux commerciaux ou des espaces publics aménagés pour accueillir les membres, ainsi qu'un ou plusieurs lieux de productions sécurisés et en adéquation avec les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.
4. Contrôle de la qualité : Les CMC seraient responsables de la qualité du cannabis proposé. Outre la production interne, ils pourraient s'approvisionner auprès de producteurs locaux indépendants agréés et garantir que les produits sont conformes aux normes de qualité établies au préalable.
5. Adhésion et accès restreint : Les CMC fonctionneraient sur un modèle d'adhésion volontaire, où seules les personnes inscrites pourraient y accéder. Cela permettrait de contrôler l'âge des consommateurs et de limiter l'accès aux membres uniquement.
6. Encadrement des activités : pour favoriser une consommation responsable et informer, les CMC faciliteront l'auto-support pour la prévention et la réduction des risques liés à la consommation du cannabis et organiseront des activités socio-culturelles pour améliorer les connaissances relatives aux multiples usages de cette plante. Les CMC pourraient aussi contribuer au recueil de données épidémiologiques pour l'étude des effets de la consommation de cannabis.
7. Contrôle et surveillance : Les CMC seraient soumis chaque année à un audit par les municipalités pour s'assurer du respect des normes et des règles établies. Cela garantirait la sécurité des consommateurs et la conformité aux lois en vigueur.

1ENCOD : Coalition européenne pour des Politiques des Drogues justes et efficaces

2AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

3SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

### Proposition CMC - Septembre 2023

Collectif d'Information et de Recherche sur le Cannabis + Principes Actifs + Cannabis Sans Frontières